3062 - Les musulmans peuvent-ils voter pour les mécréants les moins mauvais ?

question

Des musulmans vivant dans des pays non musulmans voudraient savoir s'il leur est permis de participer aux élections et voter pour des partis non islamiques. Il disent que les partis qu'ils soutiennent rendent services aux musulmans en cas de victoire.

la réponse favorite

Louange à Allah.

C'est un sujet qui peut être apprécié différemment en fonction du temps et de l'espace et des circonstances particulières. L'on ne pouvait pas émettre un jugement à appliquer à tous les cas réelles et éventuels.

Dans certains cas, il est injustifiable de voter. C'est le cas si le vote n'a aucun enjeu pour les musulmans ou si le poids électoral des musulmans est si insignifiant que leur participation et leur boycott des élections sont égaux. C'est également le cas si tous les candidats se valaient dans leur hostilité à l'égard des musulmans.L'intérêt de la religion peut commander la participation aux élections si cela se révélait décisive . Dans ce cas, il n'y a aucun inconvénient à voter.

Dans tous les cas, la question est matière à réflexion.Elle fait appel à la règle qui veut que l'on tienne compte à la fois des avantages et des inconvénients de la situation à apprécier.

Il faut donc se référer en la matière à l'avis des connaisseurs confirmés des fondements de la législation. Il faudrait leur exposer en détail la situation du pays où vit la communauté musulmane, ses lois, la situation des candidats, l'importance du vote, sa pertinence, etc.

Il ne faut pas imaginer que l'appel au votre revient à soutenir la mécréance, car cette attitude ne traduit point un quelconque sentiment d'amitié envers les mécréants, mais vise la préservation

des intérêts des musulmans.Jadis ceux-ci exprimèrent leur joie à la suite d'une victoire remportée par les Byzantins contre les persans et en frient de même quand le Négus prit le dessus sur les adversaires comme cela est bien connu dans les biographies.

Celui qui préfère se mettre au-dessus de la mêlée, peut le faire. Cette réponse concerne l'élection des personnes à des postes d'influence. Allah le Très Haut le saint mieux.